

Votre région | Politique & Territoires

AIN

Arrêts automatiques, arrêts programmés : l'année chargée de la centrale du Bugey

S. Ch.



Les réacteurs sont à l'arrêt tour à tour pour des exercices de maintenance. Photo d'archives Le Progrès/Serge Spadiliero

Alors que la centrale du Bugey a terminé sa visite décennale avec brio, donnant le droit à une exploitation supplémentaire de dix ans, des arrêts de réacteurs sont signalés. De quoi s'agit-il et quel est l'impact sur la fourniture en électricité ?

Dans son bilan 2024, la directrice de la centrale du Bugey, Elvire Charre, se dit satisfaite de « la belle performance de la visite des réacteurs » et de la « maîtrise du planning opérationnel ».

Elle fait référence aux arrêts programmés des réacteurs, dans le cadre de la fin de la [visite décennale](#) du site. Elle a nécessité des visites partielles entraînant des [arrêts longs](#). D'août à novembre 2023, il y a eu 97 jours de maintenance sur l'unité numéro 5. De mars à juillet, il a fallu 125 jours pour l'unité 4 et enfin de novembre 2023 à septembre 2024, [l'unité 3](#) en visite décennale a été stoppée pendant les 303 jours de maintenance. « Ces arrêts sont prévus longtemps en amont et rentrent dans un planning national afin de permettre d'assurer la fourniture d'électricité nécessaire, fait savoir Elvire Charre. Ils permettent des activités d'entretien et de contrôles. »

- « Tous les 16 mois, les réacteurs doivent être arrêtés »

Le programme 2025 est déjà ficelé, des ASR, arrêts pour simple rechargement auront lieu en février pour une durée de 81 jours et deux en août pour une durée de 54 et 83 jours. « Tous les 16 mois, les réacteurs doivent être arrêtés pour faire le plein de combustibles », ajoute la directrice de la centrale. L'objectif affiché est la réussite des trois arrêts, « en respectant le planning ».

D'autres arrêts peuvent être signalés sur le site de la centrale, ils sont dits « automatiques ». Et Sortir du nucléaire les a souvent pointés du doigt. « Les arrêts automatiques réacteurs sont une [mesure de protection des unités de production](#) », précise-t-on du côté de la communication. Lors d'un arrêt automatique, le réacteur s'arrête conformément aux dispositifs de sûreté et protection du réacteur [...] les arrêts automatiques réacteurs n'ont pas d'impact sur la sûreté des installations, des hommes et de l'environnement. » Et de rappeler que ceux signalés sont « liés à des aléas hors zones nucléaires des installations ».